



Province de Québec  
Municipalité régionale de  
comté de Lotbinière

## AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné, par le soussigné directeur général, que les règlements numéros 283-2018, 286-2018 et 287-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et adoptés par le conseil de la municipalité régionale de comté de Lotbinière lors de son assemblée du 12 septembre 2018, sont entrés en vigueur le 24 octobre 2018, suite à un avis favorable du Ministre des Affaires municipales.

Le but du règlement 283-2018 est d'intégrer au SADR les îlots déstructurés créés par les RCI 236-2012, 238-2012 et 244-2013. Pour sa part, le règlement 286-2018 apporte un assouplissement aux normes d'implantation des bâtiments d'élevage, en considération du bien-être animal. Enfin, le règlement 287-2018 vient contrôler l'implantation des chenils en zone agricole.

Ces règlements peuvent être consultés sur le site web de la MRC au [www.mrclothinere.org/sadr/](http://www.mrclothinere.org/sadr/) et au bureau municipal de chaque municipalité locale de la MRC.

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 29<sup>ème</sup> jour du mois d'octobre 2018.

**Stéphane Bergeron**  
Directeur général